

COMPTE RENDU N° 05 DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

N° 05 - 01 / ALN-CB-ND

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	24	28

L'an deux mil vingt-et-un le 27 mai à 18H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni en le Centre d'Animation de Lanton, sous la présidence de Madame Marie LARRUE, Maire.

Présents : LARRUE Marie, DEVOS Alain, GLAENTZLIN Gérard, CAZENTRE-FILLASTRE Vanessa, DE OLIVEIRA Ilidio, PEUCH Annie-France, CAUVEAU Olivier, AURIENTIS Béatrice, BELLOC Damien, BOISSEAU Christine, CABANES Ariel, PONS Cassandre, LACOMBE Jean-Jacques, PEYRAC Nathalie, CAILLY Christian, DARCOS Nathalie, MASIP Dominique, ROUGIER Martine, PERUCHO Jean-Charles, JACQUET Éric, CAVERNES Marie-France, MORAS Stéphane, FERRAN-CHATAIN Marie-Christine, BEYNAC Michel.

Absents ayant donné procuration : JOLY Nathalie à LARRUE Marie, CLERQUIN Gérard à PONS Cassandre, BIDART Nathalie à LACOMBE Jean-Jacques, MALET Virginie à PERUCHO Jean-Charles.

Absent : KENNEL Thomas

Lors de cette séance, le Conseil Municipal, dûment convoqué, a :

- désigné Madame PONS Cassandre secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal de la séance du 25 mars 2021,
- a communiqué les décisions.

Par 28 voix pour, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

INTERCOMMUNALITÉ

N° 05 - 01 / ALN-CB-ND : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC LE DEPARTEMENT ET LA COBAN, LA COBAN ET LA VILLE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE

Rapporteur : Madame Marie LARRUE, Maire

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** les termes du projet de convention ci-annexé
- **d'autoriser** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce sujet.

Par 28 voix pour, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

RESSOURCES HUMAINES

N° 05-02 / MC : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Béatrice AURIENTIS, Adjointe au Maire

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **de modifier** le tableau des effectifs de la Commune, conformément au tableau ci-annexé, par la création de deux (2) emplois permanents à temps complet :
 - ✓ Un emploi à temps complet d'Adjoint Administratif Territorial (Catégorie C),
 - ✓ Un emploi à temps complet d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème Classe (Catégorie C),
- **de dire** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune, chapitre 012,
- **d'approuver** les modifications du tableau (ci-joint) des emplois permanents de la Commune, qui prendront effet au plus tôt à la date exécutoire de la présente délibération.

Par 28 voix pour, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

URBANISME

N° 05 - 03 / DG : CESSION D'UNE PARCELLE PRIVÉE COMMUNALE

Rapporteur : Damien BELLOC, Conseiller municipal délégué

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **de valider** le projet de cession qui permet de répondre à la demande de la SARL GESTION IMMOBILIERE
- **de décider** la cession, au prix de 2000 euros, de la parcelle BE n°153 d'une superficie DGI de 17 m²
- **d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer à cet effet tout document et acte nécessaire à la cession de cette parcelle, dont les frais d'établissement seront à la charge de la SARL GESTION IMMOBILIERE

Par 28 voix pour, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

**N° 05 - 04 / DG : ACQUISITION D'UNE PARCELLE BATIE CADASTREE BD n°81 –
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Rapporteur : Damien BELLOC, Conseiller municipal délégué

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** l'acquisition, à titre onéreux, de la parcelle cadastrée BD n°81 située 19 Avenue de la République d'une superficie DGI de 1021m²
- **de confier** la rédaction de l'acte authentique d'acquisition à Maître Thomas de RICAUD, notaire à Lanton (33138), 29 avenue de la République, les frais de transaction ainsi que les frais de bornage étant pris en charge par la commune
- **d'autoriser** Madame le Maire, ou son représentant, à signer à cet effet tout document et acte nécessaire à l'acquisition de cette parcelle dont les frais d'établissement seront à la charge de la commune
- **de prononcer** le classement dans le domaine public communal du terrain acquis auprès de Monsieur Robert MANIZAN à compter de la signature de l'acte.

La séance a été levée à 18h20.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.